



Séance du 7 novembre 2022 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2022-37

Nombre de conseillers : 14

Présents : 12

Absents : 2

dont représentés : 1

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

27 octobre 2022

Date de transmission

en Préfecture :

9 novembre 2022

Date de publication :

9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : Mme Laurence CHARLE à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : M. Frédéric MONASSON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Valérie ORIAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Suppression d'un poste de Rédacteur à temps complet et création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe à temps complet

La secrétaire de mairie actuelle, titulaire du grade de Rédacteur, a demandé sa mutation avec effet au 25 novembre 2022. La personne recrutée pour assurer son remplacement est quant à elle titulaire du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe.

Il convient donc de supprimer le poste de Rédacteur et de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe à compter du 25 novembre 2022.

Le Maire précise que cette décision demeure soumise à l'avis favorable du Comité Technique qui se réunira le 17 novembre 2022.

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SUPPRIME** le poste de Rédacteur à 35/35^e à compter du 25 novembre 2022
- **CREE** un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe à 35/35^e à compter du 25 novembre 2022
- **CHARGE** le Maire de procéder à la nomination de l'agent concerné et l'autorise à signer tout document s'y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER